

# Avis d'enquête publique

Communes de BARBUISE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, NOGENT-SUR-SEINE, PÉRIGNY-LA-ROSE, PONT-SUR-SEINE et ROMILLY-SUR-SEINE, pour le département de l'Aube et communes de CONFLANS-SUR-SEINE, ESCLAVOLLES-LUREY et MARCILLY-SUR-SEINE pour le département de la Marne

Enquête publique portant sur la création de la réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise

Il sera procédé à une enquête publique du **lundi 7 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 12h00 inclus**, pendant 40 jours, portant sur la création de la réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairies de BARBUISE, CONFLANS-SUR-SEINE, CRANCEY, ESCLAVOLLES-LUREY, MARCILLY-SUR-SEINE, MARNAY-SUR-SEINE, NOGENT-SUR-SEINE, PÉRIGNY-LA-ROSE, PONT-SUR-SEINE et ROMILLY-SUR-SEINE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr) > publications > aménagement du territoire – environnement – développement durable > Enquêtes publiques autres que ICPE > Réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise ;
- sur le site internet des services de l'État dans le département de la Marne à l'adresse suivante : [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) ;
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou courriel ([pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr)) ;

Des informations sur le dossier peuvent être demandées au service eau, biodiversité, paysages de la DREAL Grand-Est, à l'adresse mail suivante : [rnn.seine-champenoise@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rnn.seine-champenoise@developpement-durable.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

La commission d'enquête composée de M. Roger KISTER, géomètre expert retraité, président de la commission, M. Jean-Louis FALIÈRES, technicien sanitaire retraité et Mme Geneviève VOCHÉLET, fonctionnaire territoriale retraitée, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales en mairies de :

AUBE		
NOGENT-SUR-SEINE (siège)	lundi 7 novembre 2022	10h00 à 12h00
	vendredi 16 décembre 2022	9h00 à 12h00
BARBUISE	mercredi 16 novembre 2022	15h00 à 17h00
	mercredi 30 novembre 2022	15h00 à 17h00
CRANCEY	mercredi 23 novembre 2022	10h00 à 12h00
	lundi 28 novembre 2022	15h00 à 17h00
MARNAY-SUR-SEINE	mardi 15 novembre 2022	10h00 à 12h00
	vendredi 25 novembre 2022	15h00 à 17h00
	samedi 3 décembre 2022	9h30 à 11h30
PÉRIGNY-LA-ROSE	lundi 5 décembre 2022	10h00 à 12h00

PONT-SUR-SEINE	mercredi 9 novembre 2022	9h30 à 11h30
	mardi 15 novembre 2022	15h00 à 17h00
ROMILLY-SUR-SEINE	vendredi 25 novembre 2022	10h00 à 12h00
	Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2022	14h00 à 16h00
<b>MARNE</b>		
CONFLANS-SUR-SEINE	mardi 8 novembre 2022	16h30 à 18h30
	samedi 26 novembre 2022	10h00 à 12h00
ESCLAVOLLES-LUREY	lundi 14 novembre 2022	16h00 à 18h00
	vendredi 2 décembre 2022	16h00 à 18h00
MARCILLY-SUR-SEINE	jeudi 8 décembre 2022	10h00 à 12h00

Deux réunions d'information et d'échange avec le public se tiendront le lundi 7 novembre 2022 de 18h00 à 20h00 à CONFLANS-SUR-SEINE et le mardi 8 novembre 2022 à 16h00 et 18h00 à NOGENT-SUR-SEINE.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, mis à disposition en mairies de BARBUISE, CONFLANS-SUR-SEINE, CRANCEY, ESCLAVOLLES-LUREY, MARCILLY-SUR-SEINE, MARNAY-SUR-SEINE, NOGENT-SUR-SEINE, PÉRIGNY-LA-ROSE, PONT-SUR-SEINE et ROMILLY-SUR-SEINE aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- reçues de manière écrite ou orale par la commission d'enquête aux jours et heures de permanences susmentionnés ;
- adressées à l'attention de monsieur le président de la commission d'enquête :
  - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de NOGENT-SUR-SEINE à l'adresse suivante : 27, Grande Rue Saint-Laurent à NOGENT-SUR-SEINE (10400) ;
  - soit par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 16 décembre 2022 à 12h00, à l'adresse suivante : [pref-ep-rnn-seine-champenoise@aubes.gouv.fr](mailto:pref-ep-rnn-seine-champenoise@aubes.gouv.fr). La taille des courriels et de leur(s) éventuelle(s) annexe(s) sera limitée à 30 mégaoctets.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès du préfet de l'Aube.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aube pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, la décision est prise par décret, après accord de l'ensemble des propriétaires concernés, tant sur le périmètre de la réserve que sur la réglementation envisagée. À défaut d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés, le classement est prononcé par décret en conseil d'État.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est la Première ministre.